

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DE CLASSE 2

A V I S

Objet : Permis d'Environnement
2026/2/1

Il est porté à la connaissance de la population que le Collège Communal, en séance du 07 septembre 2026, sur base du rapport de synthèse du Fonctionnaire Technique transmis le 28 août 2026, a octroyé le Permis d'Environnement sollicité par KINGSPAN DOOR COMPONENTS pour le maintien en activité d'une entreprise spécialisée dans la production de panneaux sandwich isolés pour portes sectionnelles – Zone industrielle de l'Europe, 1a à 7900 Leuze-en-Hainaut.

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

Par le Collège :

Le Directeur Général ff
Art. L1124-19 CDLD,

Le Député-Bourgmestre,

Q. Ponchaut.

H. Cornillie.